

ALPHA CONTACT

La norme évolue, Moeller aussi !

Moeller Electric S.A.
Paris Nord II
346, rue de la Belle-Étoile
B.P. 50060
95947 Roissy C.D.G. Cedex

www.moeller.fr

N°Vert 0800 50 50 98

Les réponses de Moeller
face à la nouvelle NF C 15-100



MOELLER

MOELLER

1 LA PROTECTION DIFFÉRENTIELLE

> LA NORME IMPOSE

Que **tous** les circuits de l'installation soient protégés par des dispositifs différentiels à courant différentiel-résiduel assigné au plus égal à 30 mA dont le nombre, le type et le courant assigné sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Surface des locaux d'habitation	Branchement monophasé de puissance ≤ 18 kVA avec ou sans chauffage électrique
	Nombre, type et courant assigné minimal In des interrupteurs différentiels 30 mA
Surface ≤ 35 m ²	1 x 25 A de type AC et 1 x 40 A de type A ⁽¹⁾
35 m ² < Surface ≤ 100 m ²	2 x 40 A de type AC et 1 x 40 A de type A ⁽¹⁾
Surface > 100 m ²	3 x 40 A de type AC ⁽²⁾ et 1 x 40 A de type A ⁽¹⁾

⁽¹⁾ L'interrupteur différentiel 40 A de type A doit protéger notamment le circuit spécialisé cuisinière ou plaque de cuisson et le circuit spécialisé lave-linge. En effet, ces matériels d'utilisation, en fonction de la technologie peuvent, en cas de défaut, produire des courants comportant des composantes continues. Dans ce cas, les DDR de type A, conçus pour détecter ces courants, assurent la protection.

⁽²⁾ Dans le cas d'un chauffage électrique de puissance supérieure à 8 kVA, remplacer un interrupteur différentiel 40 A de type AC par un interrupteur différentiel 63 A de type AC.

> MOELLER PROPOSE

Sa gamme d'interrupteurs différentiels 30 mA



Surface	Nombre et type d'interrupteur différentiel Moeller à installer
Surface < 35 m ²	1 PFGM-25/2/003 + 1 PFGM-40/2/003-A
35 m ² < Surface < 100 m ²	2 PFGM-40/2/003 + 1 PFGM-40/2/003-A
Surface > 100 m ²	3 PFGM-40/2/003 + 1 PFGM-40/2/003-A*

* En cas de chauffage électrique de puissance > 8 kVA, remplacer un PFGM-40/2/003 par un PFGM-63/2/003.



A/ Les circuits communs

> LA NORME IMPOSE

Une répartition des prises de courant et des points d'éclairage au minimum égale à celle donnée dans le tableau ci dessous.

Pièces	Eclairage	Prises de courants
Chambre	1 plafonnier	3 socles
Séjour	1 plafonnier	5 socles minimum + 1 socle par tranche de 4 m ²
Cuisine > 4m ²	1 plafonnier	6 socles dont 4 au dessus du PT
Cuisine < 4m ²	1 plafonnier ou 1 applique	3 socles
Circulation et autres pièces < 4m ²	1 plafonnier ou 1 applique	1 socle
WC	1 plafonnier ou 1 applique	Pas obligatoire

B/ Les circuits de prises de courant

> LA NORME IMPOSE

Solution 1 : 8 socles maximum par circuit avec un câblage en 2,5 mm² et une protection par disjoncteur 20 A ou par fusible 16 A.

Solution 2 : 5 socles maximum par circuit avec un câblage en 1,5 mm² et une protection par disjoncteur 16 A.

> MOELLER PROPOSE

Solution 1 :

PLG4-C20/1N

ou

SGD/16/1N



+

câble 2,5 mm² = 8 prises maxi

Solution 2 :

PLG4-C16/1N



+

câble 1,5 mm² = 5 prises maxi



C/ Les circuits d'éclairage

> LA NORME IMPOSE

Un câblage en 1,5 mm² minimum avec une protection par disjoncteur 16 A ou par fusible 10 A.

D/ Les circuits spécialisés

> LA NORME IMPOSE

D'avoir au moins :

- ❶ 1 circuit 32 A pour la plaque de cuisson.
- ❷ 3 circuits 16 A minimum pour les appareils de type lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, four, congélateur*.
- ❸ 1 circuit 2 A si la VMC n'est pas collective.
- ❹ 1 circuit 2 A pour le circuit d'asservissement tarifaire, le fil pilote ou le gestionnaire d'énergie.

* Lorsque l'emplacement du congélateur est défini, il convient de prévoir un circuit spécialisé protégé par DDR 30 mA à immunité renforcée.



> MOELLER PROPOSE

PLG4-C16/1N **ou** SGD/10/1N



> MOELLER PROPOSE

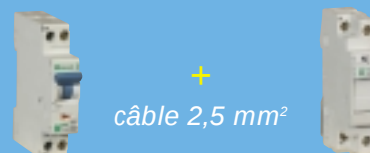
- ❶ Pour la plaque de cuisson :

PLG4-C32/1N **ou** SGD/32/1N



- ❷ Pour les circuits spécialisés 16 A (lave-linge, lave-vaisselle...) :

PLG4-C20/1N **ou** SGD/16/1N



- ❸ ❹ Pour les circuits spécialisés 2 A (VMC, asservissement tarifaire...) :

PLG4-C2/1N **+** câble 1,5 mm²



E/ Les circuits de chauffage

> LA NORME IMPOSE

Que dans le cas du chauffage électrique avec fil pilote, l'ensemble des circuits de chauffage (y compris le fil pilote) soit placé en aval d'un même DDR.

Le sectionnement du fil pilote doit être soit réalisé sur chacun des circuits de chauffage par un dispositif de sectionnement associé au dispositif de protection, soit de manière générale par un dispositif associé à un interrupteur général de chauffage, le dispositif de protection dédié à la gestion d'énergie pouvant remplir cette fonction.

> MOELLER PROPOSE

Z-AHK



PLG4-C20/1N



+

3 PROTECTION CONTRE LES SURTENSIONS D'ORIGINE ATMOSPHÉRIQUE

> LA NORME IMPOSE

D'installer un parafoudre en fonction de trois critères principaux :

- alimentation du bâtiment
- niveau céramique de la région d'habitation
- présence ou non d'un paratonnerre.

Les parafoudres sont de type 1 en présence d'un paratonnerre et de type 2 dans les autres cas. Pour connaître le niveau céramique d'une région, se référer à la carte ci-après.

> MOELLER PROPOSE

En présence d'un paratonnerre :

SPI-35/440



SPC-S-20/385/2



ou

Si le parafoudre est installé à l'origine de l'installation

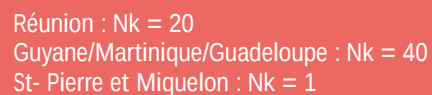
Si le parafoudre est installé à l'origine de chaque installation privative.

En l'absence de paratonnerre :

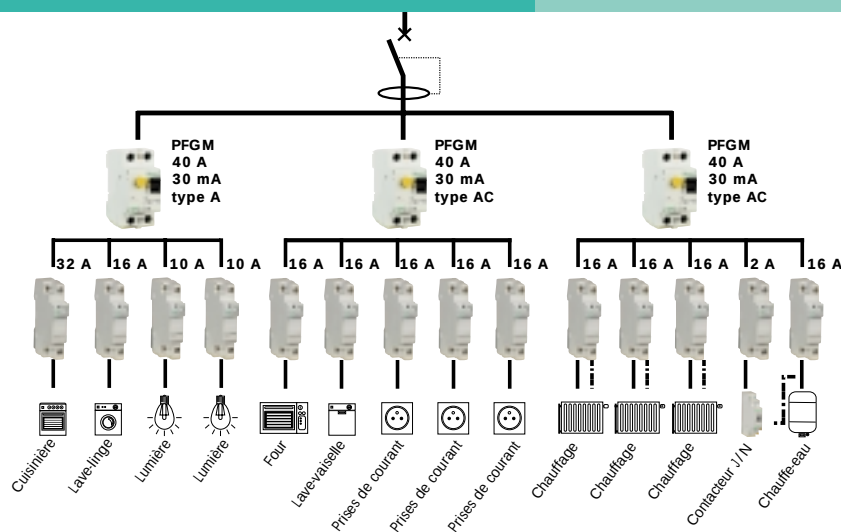
SPC-S-20/385/2



4

 ≤ 25 (AQ1)

5



Niveaux kérauniques en France



Réunion : Nk = 20
Guyane/Martinique/Guadeloupe : Nk = 40
St- Pierre et Miquelon : Nk = 1

 > 25 (AQ2)

 ≤ 25 (AQ1)

